



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du Lundi 05 décembre 2022

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

10 novembre 2022

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 13

Votants : 14

Présidence de séance

Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance

Marie-Claire HENAFF

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle des conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Julien KERGUILLEC, Anne-Catherine LUCAS, Bernadette AUFFRET, Christophe MICHEAU, Nicole SEGALEN-HAMON, Guy PENNEC, Solange CREIGNOU.

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Robert BODIGUEL.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Gérard DANIELOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Communauté de communes du Pays Landivisiau :

Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN, Aline CHEVAUCHER .

POUVOIR :

Haut-Léon communauté : Jacques EDERN a donné procuration à Bernard FLOCH.

Séance du Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 05 décembre 2022

OBJET	ADOPTION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 31 AOUT 2022
ACTE	CS-2022-06-N35
RAPPORTEUR (S)	JEAN-PAUL VERMOT

Le Président indique que le Procès-Verbal de la réunion du 31 août 2022 a été adressé individuellement à chaque Conseiller Syndical,

Après avoir entendu le Rapporteur ;
Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal ;

Vu l'article 5211-46 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'entériner le Procès-Verbal de la réunion du 31 août 2022

Votants	13
Pour	14
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 5 décembre 2022
Le Président
Jean-Paul VERMOT

